

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/400990
N/Réf : AVL/KD/BXL-4.39/s.501
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Création d'une sortie de secours du tunnel ferroviaire Schuman-Josaphat, à hauteur de l'avenue Michel-Ange 85-88 dans le cadre de la mise à quatre voies de la ligne 161.
Permis d'urbanisme (*Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez*)

En réponse à votre lettre du 9 mai 2011, en référence, réceptionnée le 13 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 25 mai 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'avis de la CRMS est sollicité en raison de la localisation de l'intervention, à hauteur de l'avenue Michel-Ange 85-88, dans la zone de protection des Musées du Cinquantenaire et du bien sis au n°80, avenue Michel-Ange.

L'avenue Michel-Ange joue un rôle particulier dans le paysage urbain : elle relie en droite ligne le parc du Cinquantenaire au square Ambiorix et à l'ensemble classé qu'il forme avec le square Marie-Louise et le square Marguerite. Sa largeur de 20 mètres, supérieure à celle des autres rues, témoigne bien de son importance. Son croisement avec l'avenue de Cortenbergh constitue dès lors un lieu stratégique dans la trame urbaine, à l'angle du parc du Cinquantenaire.

Suite à des mesures prises il y a quelques années dans le cadre de l'amélioration de la mobilité en Région bruxelloise, la connexion de l'avenue Michel-Ange sur l'avenue de Cortenbergh a été fermée à la circulation automobile pour empêcher le trafic entrant vers le centre-ville d'emprunter l'avenue Michel-Ange vers le cœur du quartier des squares et au-delà.

Aujourd'hui, cette fermeture se matérialise par un dispositif planté en demi-cercle, agrémenté de deux bancs et de trois emplacements de parking. La fermeture automobile s'accompagne ainsi d'une fermeture visuelle, ce qui est particulièrement pénalisant au vu de la situation et du rôle de l'avenue.

L'avenue de Cortenbergh est équipée d'un tunnel routier destiné au trafic automobile sortant, en sous-œuvre duquel se situe le tunnel ferroviaire Josaphat-Schuman, en construction (voir coupe 2-2 du plan TV6-05). Ce nouveau tunnel nécessite des sorties de secours et des dispositifs de ventilation dont un ensemble devrait se situer à hauteur de l'avenue Michel-Ange. Il est à remarquer que, suite à une décision récente du Gouvernement, l'espace compris entre le tunnel routier existant et la partie ferroviaire accueillera le trafic entrant, afin de libérer le rond-point Schuman du trafic automobile de transit (cfr. « vide technique » sur les documents). L'avenue de Cortenbergh retrouvera à terme un statut de voirie locale. Dès lors, les aménagements dissuasifs de l'avenue Michel-Ange perdront toute leur raison d'être.

L'aménagement proposé se traduirait en voirie par la présence d'une trappe amovible pour l'escalier de secours (au niveau du sol), d'un plancher ajouré en acier pour l'amenée d'air (au niveau du sol) et d'un plancher ajouré en acier pour l'évacuation des fumées. Précédé de deux bancs publics, celui-ci serait surélevé à +/- 1 mètre de hauteur du niveau du sol et entouré d'une haie d'ifs plantés dans un bac en béton noir.

En raison des conséquences directes que cet aménagement aurait sur l'espace public et dans le contexte patrimonial environnant, la CRMS formule les remarques et les recommandations suivantes :

Les aménagements visibles en surface seraient les résultantes directes de contraintes techniques réalisées en sous-sol, lesquelles contrediraient l'aspect symétrique de l'avenue et boucheraient davantage encore les perspectives entre les squares et le parc du Cinquantenaire.

Déjà aujourd'hui, l'aménagement mis en place au croisement de l'avenue Michel-Ange et de l'avenue de Cortenbergh, complique non seulement la lisibilité de la liaison piétonne à un endroit stratégique du quartier mais dévalorise également l'espace public eu égard au contexte patrimonial environnant.

Or, la Commission constate qu'une disposition légèrement différente des dispositifs souterrains permettrait d'améliorer la situation en surface de manière significative. La présence d'immeubles récents à cet endroit de la rue (très probablement dotés de plusieurs niveaux de parking) ne devrait pas poser de problème quant à la proximité des différentes fondations.

Suite à cette légère adaptation en sous-sol, la grille principale de ventilation pourrait être centrée dans l'axe de l'avenue Michel-Ange, et non perpendiculairement à l'avenue de Cortenbergh et son tunnel.

La forte réduction de la circulation dans l'avenue de Cortenbergh qui découlera de la mise en sous-sol du trafic entrant permettrait de rouvrir l'avenue Michel-Ange et de rétablir une continuité visuelle dans l'avenue, voire une continuité automobile à usage local.

La requalification de cette avenue est essentielle au niveau du paysage urbain du Quartier européen (voir schéma directeur). Elle suppose évidemment qu'aucun dispositif en saillie n'empiète sur l'espace public.

Par conséquent, afin de ne pas hypothéquer la possibilité de rouvrir l'avenue Michel-Ange à moyen ou long terme, la CRMS demande de revoir le projet et d'étudier une implantation légèrement différente des dispositifs souterrains en tenant compte de leur impact sur l'espace public.

En surface, la Commission demande de strictement limiter au niveau de la chaussée (sans saillie) l'emprise de la grille principale de ventilation dont l'implantation devrait aussi être revue.

De même, la trappe de sortie de l'escalier de secours devrait être déplacée dans le prolongement de la bande latérale destinée au stationnement.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f.f.